YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/100

OBJET : spectacle « Les Destinées » - contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT les représentations des 9, 10 ou 11 mai 1999 d'un spectacle tout public dans l'Orangerie de la Propriété Caillebotte d'Yerres,

DECIDE

DE signer un contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible domicilié 76, boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, pour un montant de 25 000 francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, nature 6232.

Fait à Yerres, le 23 avril 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
28 AVR. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE